



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

(Art.955 du Code Municipal)

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Conformément aux dispositions de l'article 955 du code municipal (L.R.Q.,c.C-27.1) Je présente l'état de la situation financière de notre municipalité. La firme de vérification DCA CPA., a signé le 7 mars 2016, son rapport d'auditeur pour notre exercice financier 2015.

Les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

Ce rapport nous indique que pour l'année financière 2015, la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé a enregistré un surplus de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales pour un montant de 137 529 \$ pour la conduite normale des opérations et d'immobilisations.

En considérant le surplus des années antérieures, le surplus libre cumulé au 31 décembre 2015 est de 384 539 \$.

La dette totale à long terme se situe à 332 747 \$ dont 61 500 \$ est attribuable à l'ensemble de la population.

En date du 2 novembre 2016, j'ai le plaisir de confirmer que votre municipalité présente toujours une bonne santé financière et, qu'actuellement, nous estimons que les dépenses n'excéderont pas les revenus pour l'exercice financier en cours.

Rémunération et allocation des dépenses des élus

Pour l'année 2016, la municipalité de Sainte-Marie-Salomé a un règlement qui fixe la rémunération et l'allocation des membres du conseil comme suit :

	Salaire	Allocation	Total
Mairesse	5 825 \$	2 912 \$	8 737 \$
Conseillère MRC	12 949 \$	6 475 \$	19 424 \$
Conseillers (ères)	1 941 \$	970 \$	2 911 \$

Contrats

Conformément aux dispositions de l'article 955 du code municipal (L.R.Q., c.C-27.1), voici la liste des contrats de plus de 25 000 \$ adjugés par la municipalité entre le 1^{er} novembre 2015 et le 1^{er} novembre 2016.

Sintra inc.	Réfection Ch. Aubry	39 925 \$
Entreprises Christian Bazinet	Déneigement	80 695 \$
Service Incendie Saint-Charles-Borromée	Protection incendie	78 023 \$
MRC de Montcalm	Quote-part	98 272 \$
Sûreté du Québec	Sécurité publique	86 106 \$
EBI environnement	Ordures	83 300 \$

Conformément aux dispositions de l'article 955 du code municipal (L.R.Q., c.C-27.1), je confirme qu'aucun contrat de plus de 2000 \$ totalisant une dépense totale de plus de 25 000 \$ n'a été octroyé.

Liste non exhaustive des projets réalisés durant l'année 2016 :

- ∞ Réorganisation de l'appareil administratif
- ∞ Entretien estival Ch. Lépine et Ch. Neuf
- ∞ Réalisation du « Sentier Rassembleur »
- ∞ Réorganisation du service d'urbanisme
- ∞ Participation financière organismes et familles

Orientation générales pour les années 2016-2017 :

- ∞ Compléter la réorganisation de l'appareil municipal
- ∞ Poursuivre l'amélioration des chemins selon les disponibilités budgétaires
- ∞ Compléter la refonte de nos règlements d'urbanisme afin de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC de Montcalm en cours d'adoption
- ∞ Réaliser la mise à niveau de nos étangs aérés
- ∞ Procéder à des études de faisabilité de notre salle municipale en tenant compte du bâti existant
- ∞ Soutenir et maintenir les actions bénévoles et communautaires pour les activités de loisirs.

Conclusion

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 955 du Code municipal.

Nous travaillons présentement à la préparation du budget pour l'exercice financier 2017 avec les données du nouveau rôle d'évaluation 2017-2018-2019.

Le conseil maintiendra une gérance responsable afin que le fardeau fiscal des contribuables demeure acceptable pour la prochaine année tout en leur assurant des services qui répondent à leurs attentes et leurs besoins.

Je vous invite à vous joindre à nous pour la séance spéciale concernant le budget 2017 qui se tiendra, le lundi 12 décembre 2016, à 19 h30, à la salle Viger, située au 121, chemin Viger à Sainte- Marie-Salomé.

En terminant, je suis assurée de la collaboration de mes collègues du conseil municipal ainsi que sur l'implication des employés municipaux pour mener à bien nos orientations stratégiques et nos priorités d'actions et assurer à tous les citoyens une administration efficace et dynamique.

Véronique Venne
Mairesse